20 mars 2017

Option préférentielle pour les pauvres

par Alain Durand, Dominicain

Option préférentielle pour les pauvres

D'origine latino-américaine, l'option préférentielle pour les pauvres a été intégrée officiellement à l'enseignement social de l'Eglise par Jean Paul II.

Elle plonge ses racines au cœur même de la foi au Christ et concerne tous les croyants. Elle ne se traduit pas par une exclusivité mais par une priorité accordée aux pauvres. Elle est inséparablement l'expression de la justice et de la charité au sein des relations personnelles et sociétales.

L’expression « option préférentielle pour les pauvres » ou « option prioritaire pour les pauvres » a été pleinement intégrée à l’enseignement social de l’Église par Jean Paul II. Elle vient d’Amérique latine, en premier lieu du courant de la théologie de la libération, ainsi que des développements réalisés par les évêques lors de deux rencontres du CELAM (Conférence épiscopale d’Amérique latine et des Caraïbes). A Medellín (1968), il est question de viser « une répartition des tâches et du personnel apostolique qui donne effectivement la priorité aux milieux sociaux les plus pauvres et les plus nécessiteux »[1], mais c’est à Puebla (1979) que l’expression « option préférentielle pour les pauvres »[2] a été directement utilisée. De là, peut-on dire, elle s'est étendue à l’Église entière.

Antérieurement, peu avant l’ouverture du concile Vatican II, Jean XXIII avait déclaré le 11 septembre 1962 : « L’Église se présente telle qu’elle est et veut être : l’Église de tous et particulièrement l’Église des pauvres. » Le concile lui-même a peu parlé de la pauvreté, tout juste mentionnée dans *Gaudium et spes* (*3, 69, 88)* .Cependant un groupe informel de travail composé d’une quarantaine de pères conciliaires, animé par Dom Helder Câmara, diffusa à la fin du concile un texte important, d’une grande force sur l’engagement de l’Église au service des pauvres : *Le pacte des catacombes* (appelé ainsi en raison d’un lieu de réunion du groupe) [3].

L’expression « option prioritaire pour les pauvres » est apparue sur un continent profondément marqué par la présence massive des pauvres mais surtout par leur émergence consciente sur la scène continentale. C’est l’époque où sévissaient en Amérique latine de nombreuses dictatures utilisant des méthodes répressives à l’égard des mouvements populaires et où se développait l’implantation de multinationales au comportement prédateur. De fortes pressions nord-américaines s’exerçaient : le fameux rapport Rockefeller en 1969 fut suivi des deux Documents de Santa Fé [4] qui recommandaient au gouvernement nord-américain

de lutter contre le courant de la théologie de la libération, jugé néfaste. Dans ce contexte, il n'apparaissait plus possible à un certain nombre de théologiens et de pasteurs de penser la foi chrétienne sans l'articuler sur un comportement, une pratique sociale et politique qui favorise la libération des pauvres. Ils étaient conduits à relire la Bible à partir de la situation des pauvres, une pratique devenue habituelle dans les « communautés ecclésiales de base ». Peu à peu s'est construit un discours théologique donnant une place centrale aux pauvres dans la compréhension de la foi, orienté simultanément vers la construction d'une « Église des pauvres » et un changement des structures sociales oppressives. Le courant de la « théologie de la libération » a fait ainsi de l'« option préférentielle pour les pauvres » l'axe central de sa réflexion.

Deux documents de la Congrégation pour la doctrine de la foi, présidée par le cardinal Joseph Ratzinger, ont été consacrés à cette théologie. Le premier : *Quelques aspects de la théologie de la libération*, paru en septembre 1984 est de facture fort critique ; le second : *Instruction sur la liberté chrétienne et la libération*, paru en mars 1986 est plus constructif. Un des reproches majeurs fait à la théologie de la libération et donc aussi à sa conception de l'option prioritaire pour les pauvres est sa référence au marxisme. Contrairement aux théologiens de la libération, le premier document repousse toute idée selon laquelle il serait possible d'utiliser les outils de pensée du marxisme sans accepter son idéologie générale ni son athéisme. L'autre reproche majeur est de réduire la foi chrétienne à une perspective de libération temporelle, sociale et politique. Ces débats ont évidemment été interprétés « politiquement » et non pas seulement « théologiquement » : les uns accusant les autres de faire le jeu des oppresseurs des pauvres, ou d'être à l'inverse les fomenteurs d'une révolution violente et sectaire aussi dangereuse pour les pauvres que pour l'Église. Enfin – et peut-être surtout – les démarches théologiques étaient difficilement conciliables : démarche nettement inductive pour la théologie de la libération (partir de la réalité historique), démarche traditionnellement déductive pour la congrégation romaine (partir de la foi et du donné dogmatique).

Le « martyr » de nombreux chrétiens victimes des dictatures, la chute du communisme dans les pays de l'Est, l'avènement sur place de régimes démocratiques, l'essoufflement des mouvements révolutionnaires et des guérillas, l'émergence de nouvelles analyses relatives au sous-développement, une meilleure perception des formes diverses de pauvreté ont contribué à modifier le paysage idéologique, alors même que la pauvreté restait et reste encore une question centrale en Amérique latine. La politique vaticane de nomination des évêques latino-américains a aussi contribué à modifier le paysage ecclésial. Sous l'effet de ces différents facteurs, la théologie de la libération a perdu progressivement de sa force, mais depuis l'élection du pape François en mars 2013, il n'en va plus de même. Celui-ci ne s'est jamais réclamé directement de ce courant théologique (encore a-t-il tenu à recevoir au Vatican deux des plus grands théologiens de la libération, le dominicain Gustavo Gutierrez et le jésuite Jon Sobrino), mais son insistance quasi quotidienne sur la prise en compte de la situation des pauvres, sa pratique actuelle d'accueil à leur égard aussi bien à Rome

qu'au cours de ses voyages, la dénonciation fréquente d'un système économique source d'exclusions et de mort lui ont valu très rapidement une reconnaissance sans faille de la part des tenants du courant de la théologie de la libération.

Il semble aujourd'hui possible de s'entendre sur l'importance évangélique d'une « option pour les pauvres », sur la nécessité d'un tel choix de la part de tous les chrétiens. On reconnaît plus aisément qu'une telle option peut se traduire de façon diverse dans les comportements et sous-tendre des choix de société en partie différents. On peut toutefois s'interroger : ce que cette option a gagné en extension et en consensus ecclésial ne l'a-t-elle pas perdu en intensité et en pouvoir de mobilisation évangélique ?

Qui sont ces pauvres ? Les textes du Magistère sont innombrables qui précisent que les pauvres sont ceux qui souffrent de conditions inhumaines en matière d'alimentation, de logement, d'accès aux soins, d'éducation, d'emploi, de libertés de base. Il s'agit d'une privation grave de biens matériels, sociaux, culturels, qui porte atteinte à la dignité de la personne. « Les 'pauvres', dans les multiples dimensions de la pauvreté, ce sont les opprimés, les marginaux, les personnes âgées, les malades, les petits, tous ceux qui sont considérés et traités comme les 'derniers' dans la société » (*Vita consecrata*, n°82). La pauvreté ne se limite donc pas à une pauvreté matérielle. La dimension sociétale de la pauvreté est essentielle : les pauvres sont « les derniers ». Benoit XVI parlait de « marginalisation, de pauvreté relationnelle, morale et spirituelle », de « personnes intérieurement désorientées »[5], manifestant ainsi la complexification de la connaissance de la pauvreté, qui est par ailleurs celle de nombreux chercheurs. Suivant les circonstances étaient également nommés les femmes victimes de discrimination et de violence, les enfants, les sans-terre, les sans-abris, les migrants, les réfugiés, les minorités ethniques.Quant au pape François, il note parmi les "nouvelles formes" de pauvreté : les sans-abris, les toxico-dépendants, les réfugiés, les populations indigènes, les personnes âgées, les femmes et les enfants à naître (EG210 -213).

Les justifications en faveur de cette option prioritaire pour les pauvres appartiennent, souligne le Magistère, au cœur même de la foi. En la vivant, le chrétien « imite la vie du Christ » (*SRS42*). Si l'Église « montre son amour préférentiel pour les pauvres et les sans-voix, [c'est] parce que le Seigneur s'est identifié à eux de façon spéciale (Mt 25, 40) » (*Ecclesia in Asia*, n°34). Selon les paroles non équivoques de l'Evangile, « dans la personne des pauvres il y a une présence spéciale du Fils de Dieu qui impose à l'Église une option préférentielle pour eux » (*Novo Millennio Ineunte*, n°49). C'est le Seigneur lui-même, toujours selon Mt 25, qui vient nous interpeller face aux drames de l'indigence totale (*SRS13*). Puisque Jésus est venu « annoncer la Bonne Nouvelle aux pauvres » (Mt 11, 5 ; Lc 7, 22), il est normal que l'Église fasse sienne cette « option pour les pauvres et les exclus » (*Tertio Millennio Adveniente*, n°51). « Toute la tradition de l'Église » témoigne en faveur de cette option (*SRS42*). L'option pour le pauvre s'enracine dans la foi en un Dieu qui s'est fait pauvre en Christ. Benoît XVI l'a souligné en déclarant : « l'option préférentielle pour le pauvre est implicite dans la

foi christologique en ce Dieu qui s'est fait pauvre pour nous, afin de nous enrichir de sa pauvreté (2 Cor 8, 9) [6]. Il s'agit, tout à la fois, d'une option théocentrique et christologique.

Le pape François a repris à son compte ce point de vue de Benoît XVI sur la présence implicite de l'option préférentielle dans la foi christologique (*EG198*). Il développe également les références scripturaires sur lesquelles s'appuie cette option. Ainsi, écrit-il, « il suffit de recourir aux Ecritures pour découvrir comment le Père qui est bon veut écouter le cri des pauvres » (EG 187, suivi d'une série de citations bibliques) et, dans *Laudato Si'*, il évoque le texte du Lévitique 19, 9-10 demandant au moissonneur de ne pas ramasser les fruits tombés dans son verger parce qu'ils doivent être abandonnés au pauvre et à l'étranger (*LS71*). Dans EG 187 , il rappelle que, selon 1 Jn 3, 17, il est impossible d'aimer Dieu et de fermer ses entrailles au frère qui est dans la nécessité et que, selon l'Apôtre Jacques (5, 4) c'est le salaire dont « vous avez frustré les ouvriers qui crie vers le Seigneur » (*EG187*). Le Christ porte les pauvres dans son cœur, c'est à eux qu'il destine l'annonce de la bonne nouvelle (Lc 4, 18), qu'il donne son royaume (Lc 6, 20), et qu'il s'identifie (Mt 25, 35 s) (*EG197*). Un "lien inséparable" existe entre notre foi et les pauvres (*EG48*). François rappelle également toute une série de textes bibliques sur la miséricorde, notamment ceux annonçant que la pratique de la miséricorde, de la justice et de l'aumône efface les péchés (*EG193*).

Si elle est « prioritaire », l'option préférentielle pour les pauvres n'est pas pour autant « exclusive ni discriminatoire à l'égard d'autres groupes » (*CA57*, *Ecclesia in Asia*, n°34), Elle n'implique pas un rejet ou un désintérêt à l'égard de ceux qui ne seraient pas pauvres, mais elle souligne clairement que les pauvres ont droit à la première place dans les préoccupations des croyants. « L'Église […] invite ceux qui croient au Christ à manifester, de manière concrète et en tout lieu, un amour préférentiel pour les pauvres.» [7] Une telle option n'est pas réservée à quelques-uns car « elle concerne la vie de chaque chrétien » (*SRS42*). En ce sens elle n'est pas une option facultative mais un choix auquel tout croyant est invité. Elle relève de la vocation chrétienne partagée par tous, même si chacun – personnes et groupes - peut y contribuer de façon différenciée. Le pape François insiste spécialement sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une « mission réservée seulement à quelques-uns » (*EG188*), et que « personne ne peut se sentir exempté de la préoccupation pour les pauvres et pour la justice sociale » (*EG201*).

Cette option désigne « une forme spéciale de priorité dans la pratique de la charité chrétienne » (*SRS42* ; *CA11*), c'est-à-dire la mise en œuvre du commandement majeur du Seigneur. L'usage du mot charité sonne parfois mal à certaines oreilles qui préfèrent que l'on parle de justice. Mais la charité n'est pas l'oubli de la justice, car la quête de justice s'enracine pour le croyant dans la charité (*CV6*). Tandis que Jean-Paul II retenait plus volontiers les termes de justice et solidarité, Benoît XVI s'est exprimé plus immédiatement en termes de charité, sans ignorer pour autant la place essentielle de la justice (*DC26* -31 ; CV6). Le pape François reprend l'ensemble de ce vocabulaire - justice, solidarité et charité - mais en donnant une place toute particulière au mot miséricorde, qui inclut la tendresse.

Ce mot occupe la première place dans son vocabulaire, notamment grâce à l'Année Sainte extraordinaire, du 8 décembre 2015 au 20 novembre 2016, proclamée sous le nom de « Jubilé de la Miséricorde ».

La mise en œuvre de l'option pour les pauvres requiert la prise en compte des autres points de l'enseignement social de l'Eglise concernant la propriété, l'usage des biens et leur destination universelle. L'option pour les pauvres concerne « les décisions que nous avons à prendre de manière cohérente au sujet de la propriété et de l'usage des biens » *(SRS42*). Elle est une "conséquence logique et inéluctable" du principe du bien commun : « Il suffit de regarder la réalité pour comprendre que cette option est aujourd'hui une exigence éthique fondamentale pour la réalisation effective du bien commun » (*EG158*). Cette option est donc liée à un principe essentiel de l'enseignement social : la destination universelle des biens (*EG189*). L'option préférentielle pour les pauvres, ne se traduit pas seulement dans des gestes quotidiens et concrets de solidarité mais elle cherche à « résoudre les causes structurelles de la pauvreté » (*EG188*). Il s'agit de « renoncer à l'autonomie absolue des marchés et de la spéculation financière, et d'attaquer les causes structurelles de la disparité sociale » (*EG202*).

Aider les pauvres avec de l'argent ne peut être qu'une solution provisoire pour faire face à l'urgence, car le véritable objectif est de leur permettre d'accéder à une vie digne par le travail (*LS128*). Donner son superflu ne suffit pas, il faut surtout que changent « les styles de vie, les modèles de production et de consommation, les structures de pouvoir établies qui régissent aujourd'hui les sociétés » (*Message pour la journée mondiale de la paix* 2009, n° 15, citant *CA58*) [8]. Ces appels à la modification des structures économiques et sociales productrices de pauvreté attestent clairement de la dimension politique de l'option préférentielle.

Il faut enfin signaler l'importance prise récemment dans l'enseignement du magistère par la question de l'écologie.Déjà les papes Paul VI, Jean-Paul II et Benoît XVI avaient su faire place à l'écologie (voir le thème "écologie" sur ce même site), mais il revient au pape François non seulement d'en avoir fait une question absolument centrale dans la doctrine sociale de l'Eglise mais surtout d'en avoir parlé dans son intime connexion avec la question de la pauvreté. Une encyclique lui est entièrement consacrée (Laudato Si). François insiste de très nombreuses fois sur ce lien, qui est une véritable clé de lecture de son encyclique. Quand il passe en revue les différents aspects de la crise écologique, il en souligne chaque fois les conséquences sur la vie des pauvres : détérioration des réserves naturelles *(LS25*), problème de l'eau potable (*LS29*, *LS48*), gaspillage de la nourriture (*LS50*), élévation du niveau de la mer (*LS48*), changements climatiques (*LS25*), épuisement des réserves de poissons (*LS48*), polluants atmosphériques (*LS20*), problèmes de logement et entassement urbain dans des banlieues polluées (*LS152*), etc. Selon lui, « tout est lié », il existe une « intime relation entre les pauvres et la fragilité de la planète » (*LS16*). « Il n'y a pas deux crises séparées, l'une environnementale, l'autre sociale, mais une seule et complexe crise socio-environnementale » (*LS139*). Selon lui, « une vraie approche écologique se transforme toujours en une approche sociale, qui doit intégrer la justice » (*LS49*).

Il nous invite à écouter « tant la clameur de la terre que la clameur des pauvres » (*LS49*) Il s'agit, dans le cadre d'une approche intégrale, de combattre la pauvreté, rendre la dignité aux exclus et préserver la nature (*LS139*).

Le monde a une « grave dette sociale envers les pauvres » (*LS30*, à propos de l'eau). Il existe une « dette écologique » des pays du Nord à l'égard des pays du Sud en raison des conséquences des déséquilibres commerciaux dans le domaine écologique et de l'utilisation disproportionnée des ressources naturelles (*LS51*). Dans les pays du Sud, un système de « relations commerciales et de propriété structurellement pervers » (*LS52*) interdit l'accès à la propriété des biens et aux ressources pour satisfaire les besoins vitaux. Les pays pauvres doivent eux-mêmes faire de l'éradication de la misère une priorité (*LS172*).

Les deux aspects de cette unique crise (pauvreté et détérioration de la nature) ont leur source dans le comportement humain qui s'adonne au « désir désordonné de consommer plus qu'il n'est réellement nécessaire » (*LS123*). François dénonce tout à la fois, le « paradigme techno-économique » (*LS43*), la « vision consumériste de l'être humain » (*LS144*), le « culte du pouvoir humain sans limite » (*LS122*), la « culture du relativisme » (*LS123*), le « principe de maximalisation du gain » (*LS195*), etc.

Enfin, l'option préférentielle se traduit par une attention spéciale portée à la dimension spirituelle et religieuse de la vie des pauvres, car il n'y a pire discrimination à leur égard que le manque d'attention spirituelle (*EG200*).

De façon significative, François cite plusieurs fois des textes émanant de conférences épiscopales du monde entier, pour bien marquer que les convictions qu'il défend sont celles de l'Eglise.

L'option pour les pauvres permettra à l'Eglise de devenir « une Eglise pauvre et pour les pauvres », selon le souhait plusieurs fois exprimé par le pape François, et ce dès sa première audience avec les journalistes à Rome le 16 mars 2013. Il s'agit de mettre l'Eglise « en mouvement de sortie de soi, de mission centrée en Jésus-Christ, d'engagement envers les pauvres » (*EG97*). C'est de notre foi, en effet, que « découle la préoccupation pour le développement intégral des plus abandonnés de la société » (*EG186*).

---

[1] *L'Église dans la transformation actuelle de l'Amérique latine*. Conclusions de Medellin, Cerf, 1992, p.197.

[2] Documento de Puebla, IV, 1, n°1134-1165.

[3] Texte intégral dans Informations catholiques internationales, 1er janv. 1966, p.26-27.

[4] Cf. Dial D479, D757 et D1369.

[5] Benoît XVI, *Message pour la Journée mondiale de la paix*, 1er janvier 2009.

[6] Benoît XVI, *Discours d'ouverture à Aparecida*, in CELAM, *Disciples et missionnaires de Jésus-Christ pour que nos peuples aient la vie*, Aparecida, Bayard-Fleurus-Cerf, 2008, p. 25.

[7] *Message pour la journée mondiale de la paix*, 1er janvier 2005, n°8.

[8] *Message pour la journée mondiale de la paix*, 1er janvier 2009, n°15, citant CA 58.

Pour citer l'article : https://www.doctrine-sociale-catholique.fr//les-principes/49-option-preferentielle-pour-les-pauvres